

**Série de balados du FCPI – Innovation  
N° 19 – Réglementer l’innovation financière**

Transcription<sup>1</sup>

Introduction :

Vous écoutez la chaîne de baladodiffusion du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Cette chaîne nous permet d’échanger avec des experts et des chefs de file du secteur financier.

Odarka Decyk :

Bonjour et bienvenue à la série de balados du FCPI sur l’innovation. Je suis Odarka Decyk, vice-présidente principale, adhésion, au sein du Fonds canadien de protection des investisseurs, ou FCPI. Je suis très heureuse d’avoir Suzanne Lasrado comme invitée aujourd’hui. Suzanne est vice-présidente aux services aux membres et à l’innovation à l’Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

Suzanne, bienvenue. Nous sommes ravis de vous avoir avec nous aujourd’hui.

Suzanne Lasrado :

Merci, Odarka. C’est un plaisir d’être ici.

Odarka Decyk :

Le balado d’aujourd’hui porte sur la réglementation de l’innovation financière. Au cours de la discussion d’aujourd’hui, nous allons recueillir quelques renseignements généraux sur l’OCRI, que certains de nos auditeurs ne connaissent peut-être pas s’ils sont davantage familiers des organismes qui l’ont précédé, l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et l’Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM). Nous ferons également le point sur les types d’innovations qu’observe l’OCRI à l’heure actuelle et sur les mesures mises en œuvre par celui-ci pour soutenir ces initiatives sectorielles tout en assurant la protection des investisseurs. Enfin, nous terminerons la discussion par quelques enseignements tirés de la table ronde consacrée aux cryptoactifs que l’OCRI a organisée plus tôt cette année, ainsi que par quelques-unes des étapes à venir.

Commençons par notre première question. Suzanne, pouvez-vous nous présenter l’OCRI en quelques mots?

Suzanne Lasrado :

Oui, bien sûr. Je pense que la description officielle est que nous sommes l’organisme d’autoréglementation pancanadien qui surveille l’ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective au Canada. Nous supervisons également les opérations que ces courtiers effectuent sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance. En substance, cela signifie que nous réglementons le secteur des placements au Canada

---

<sup>1</sup> Cette transcription a été éditée pour en rehausser la clarté et en faciliter la lecture. Ce balado est uniquement destiné à des fins d’information et ne constitue pas un conseil de quelque nature que ce soit.

et qu'il nous incombe de veiller à la protection des investisseurs et à ce que les transactions sur les marchés canadiens soient équitables pour tous.

Nous sommes un organisme d'autoréglementation (OAR); nous agissons donc sous le contrôle des 13 commissions provinciales des valeurs mobilières. Celles-ci sont elles-mêmes placées sous l'égide d'une organisation-cadre, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Voilà ce qui constitue, selon moi, le cœur de notre travail et, comme vous l'avez souligné, Odarka, notre organisme est né d'une fusion intervenue cette année. Si vous n'avez pas encore entendu parler de l'OCRI, ce n'est pas parce que l'organisme est nouveau. C'est simplement parce que nous avons un nouveau nom. L'OCRCVM et l'ACFM existent depuis des décennies et réglementent respectivement les courtiers en placement et les courtiers en épargne collective. Telle est la description la plus succincte de notre organisation.

Odarka Decyk :

Merci, Suzanne. C'est parfait. Nous comprenons à présent que l'une des priorités de l'OCRI est d'accompagner l'innovation dans le secteur. En tant qu'organisme d'autoréglementation du secteur, quels types d'innovations observez-vous de la part de vos courtiers membres?

Suzanne Lasrado :

Je suis d'avis que nos membres, qu'il s'agisse de courtiers en placement ou de courtiers en épargne collective, sont toujours en quête de nouveautés. En ce qui concerne les produits et les services en particulier, ils sont toujours à la recherche de moyens leur permettant de continuer à répondre à l'évolution des besoins et des demandes de leurs clients. Mais d'une manière plus générale, je pense que dans l'ensemble du secteur, certaines des innovations, ou plutôt de nombreuses innovations que nous observons sont en réalité liées à la diffusion de l'automatisation, de la numérisation et de nouvelles technologies.

Je veux dire par là que la pandémie a entraîné toute une série d'innovations et de changements technologiques afin de permettre un accroissement du télétravail. Les courtiers s'appuient sur cette évolution et cette transformation. Nous constatons actuellement un grand engouement pour l'intelligence artificielle (IA) et, en particulier, pour l'IA générative, qui intéresse de plus en plus non seulement les sociétés d'investissement, mais tout un chacun, en raison du succès fulgurant de ChatGPT.

Par ailleurs, la technologie des registres numériques suscite beaucoup d'intérêt, notamment pour nos courtiers, du fait de l'immutabilité et de la décentralisation de la tenue des registres. Elle présente de nombreux avantages, notamment celui de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des dossiers.

Ces remarques correspondent à des tendances générales, cependant l'un des domaines où l'on observe un niveau particulièrement élevé d'innovation est celui des cryptoactifs. Cette transformation ne porte pas seulement sur les types d'actifs, de jetons et de produits créés, mais concerne également la manière dont le monde des cryptoactifs influence d'autres secteurs d'activité, tels que les paiements, les placements ou encore les règlements, par exemple. Telles sont les principales évolutions qui me viennent à l'esprit.

Odarka Decyk :

D'accord, merci. C'est très intéressant. Qu'implique le soutien de ces initiatives sectorielles? Nouez-vous un dialogue avec vos membres sur la manière dont les règles s'appliqueraient à ces

idées commerciales novatrices? Cela se traduit-il par de nouvelles règles, des conseils, ou bien une combinaison des deux?

Suzanne Lasrado :

En tant qu'OAR, il est essentiel pour nous de favoriser une participation active du secteur à nos réflexions. Celle-ci nous éclaire sur les tendances, les risques, les défis et même les conséquences, les conséquences pratiques de certaines des règles que nous souhaitons proposer.

Lorsque des courtiers s'adressent à nous parce qu'ils envisagent de développer leurs activités dans un nouveau secteur ou de lancer une nouvelle offre, nous nous entretenons avec eux au sujet de leur projet. Si la proposition ne soulève pas de préoccupations majeures en matière de protection des investisseurs ou d'intégrité du marché, nous dialoguons essentiellement avec eux sur la manière dont les règles en vigueur s'appliqueraient à ce qu'ils envisagent de proposer, auquel cas nous fournissons des conseils ou une interprétation. Il s'agit là de la méthode la plus rapide et la plus simple. En revanche, si ce que le courtier suggère n'est pas prévu par les règles en vigueur, nous devons déterminer si ce qu'il propose lui est propre ou si cette proposition pourrait éventuellement avoir une portée plus large pour l'ensemble du secteur, ou les deux à la fois.

Si ce qu'il propose lui est propre, nous envisageons d'accorder une dérogation à certaines règles, tout en imposant un certain nombre de conditions. Si l'enjeu est sectoriel, il nous incombe alors de modifier et de faire évoluer les règles en vigueur. Nous essayons de voir comment nous pouvons intégrer ces nouveautés, pour ainsi dire, dans notre corpus de règles.

Cependant, je tiens à souligner, Odarka, que la fonction Innovation (ou, du moins, c'est ainsi que je l'envisage) repose d'une part sur un certain nombre de courtiers nous soumettant, effectivement, des projets qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre, mais aussi, d'autre part, sur toute une série de changements qui ne sont pas nécessairement suscités par eux. Ces changements concernent plutôt les évolutions à venir ou les mutations auxquelles ils sont confrontés. Voilà où intervient également la fonction Innovation.

Nous nous tournons vers l'avenir pour anticiper ce qui pourrait avoir une incidence sur les investisseurs, nos courtiers et nos marchés, afin de nous organiser et de nous prendre de l'avance. Et cela appelle une feuille de route différente. Nous réfléchissons à davantage de planification, de recherche, de participation active, de livres blancs et de formation. Ce que nous accomplissons dans le domaine de la cybersécurité en est un bon exemple. Nous proposons des questionnaires d'autoévaluation, des exercices de table, des webémissions et des formations. Nous adressons à nos courtiers des alertes portant sur les cybermenaces auxquelles ils pourraient se heurter et sur les vulnérabilités qu'ils pourraient présenter.

Voilà quelques-uns des outils que nous employons pour appuyer les évolutions du secteur. Certaines transformations sont souhaitées par le secteur, d'autres lui sont imposées; et le rôle de la fonction Innovation est de faciliter l'ensemble de ces mutations.

Odarka Decyk :

C'est formidable, Suzanne. Merci. Il est certain que vous désirez soutenir l'innovation sectorielle, mais il vous appartient également d'agir dans l'intérêt public et de protéger les investisseurs. En tant qu'organisme de réglementation, vous vous devez de trouver un juste équilibre.

Suzanne Lasrado :

Exactement.

Odarka Decyk :

Comment conciliez-vous la protection des investisseurs et le besoin d'innovation?

Suzanne Lasrado :

C'est une excellente question. C'est un sujet qui m'occupe beaucoup. Pour moi, la fonction Innovation de l'OCRI a pour objet de soutenir la croissance et la transformation de notre secteur en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les investisseurs. Puisque, au bout du compte, c'est l'objectif. Ces différentes évolutions permettent-elles d'obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens? Il n'est pas particulièrement difficile, d'un point de vue conceptuel, de déterminer si ce qui est proposé est une innovation responsable et judicieuse.

En revanche, le diable se cache généralement dans les détails de la proposition, rarement au niveau du concept. En effet, la plupart du temps, les courtiers qui soumettent des propositions et offrent de nouvelles solutions le font parce qu'ils sont convaincus que leurs clients obtiendront de meilleurs résultats. Ils savent qu'en définitive, si ce n'est pas le cas, ils ne disposent pas d'une solution ou d'une idée viable à long terme. L'équilibre que nous essayons de trouver consiste à travailler sur les détails de la manière dont les courtiers entendent mettre en œuvre leurs idées nouvelles et innovantes, et non sur l'idée à proprement parler. Je ne sais pas si mon propos est bien clair...?

Odarka Decyk :

Oui oui, c'est tout à fait clair. Vous avez mentionné les cryptoactifs à plusieurs reprises et certains courtiers membres de l'OCRI proposent des services liés à ce type d'actifs. Plus tôt cette année, le FCPI a participé à la table ronde consacrée aux cryptoactifs que vous et votre équipe avez organisée. Quels ont été les principaux points à retenir de cet échange?

Suzanne Lasrado :

Le but premier de la tenue de cette table ronde était d'aider l'OCRI à améliorer ses procédures de gestion de crise destinées aux courtiers qui négocient des cryptoactifs. Il n'est un secret pour personne que toutes les organisations devraient disposer de plans de reprise après sinistre et de continuité des activités. Il est souhaitable qu'elles se dotent de plans d'intervention en cas d'incident et de gestion de crise. L'OCRI ne fait pas exception à la règle.

Aujourd'hui, si l'un des membres réglementés par l'OCRI est en crise ou doit mettre fin à ses activités, comme vous le savez, Odarka, nous travaillons en étroite collaboration avec le FCPI pour veiller à ce que la liquidation soit ordonnée afin que les investisseurs puissent récupérer leurs actifs le plus rapidement possible et que la crise ou la liquidation du courtier en question perturbe le moins possible les parties prenantes et le système qui en dépendaient. Concrètement, il s'agit d'examiner nos procédures de gestion de crise du point de vue d'un courtier de cryptoactifs réglementé, étant donné qu'à l'heure actuelle, nos procédures en vigueur pour les maisons de courtage en valeurs mobilières traditionnelles ne s'appliqueraient pas entièrement à un courtier spécialisé dans les cryptoactifs. Il nous était nécessaire de comprendre les subtilités et les nuances, pour ainsi dire, de ces différences opérationnelles, de façon à être prêts à gérer un courtier de cryptoactifs en crise si cela devait se produire. La table ronde a réellement contribué à atteindre ce but.

Les participants du secteur ont fait preuve d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande franchise quant à leur mode de fonctionnement et à leurs réactions en cas de crise. Elles nous ont

fourni de très bonnes idées et suggestions pour nous aider à déterminer ce dont l'OCRI aurait besoin pour réduire au minimum les préjudices et les perturbations.

Ce fut là l'un des points essentiels à retenir. Toutefois, puisque j'aborde ce sujet, je tiens à souligner que cette protection, cette surveillance, est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les investisseurs devraient toujours s'assurer que la plateforme qu'ils utilisent pour investir dans les cryptoactifs est autorisée à le faire. Les ACVM publient sur leur site Web une liste des courtiers autorisés à négocier des cryptoactifs. Vérifiez toujours cette liste pour être sûr que le courtier par lequel vous effectuez vos transactions y figure.

Odarka Decyk :

Merci, Suzanne. C'est là un excellent conseil. Après avoir animé cette table ronde, quelles sont les prochaines étapes pour l'OCRI?

Suzanne Lasrado :

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous mettons à jour nos politiques et procédures d'intervention en cas de crise. C'est à cette tâche que nous allons principalement nous atteler. Selon moi, l'un des points forts de cette table ronde a été l'importance de poursuivre le dialogue avec le secteur des cryptoactifs. Notre travail actuel consiste à trouver des moyens de renforcer le dialogue avec nos courtiers de cryptoactifs et leurs partenaires, afin d'essayer de tirer parti de leur expertise et de leurs connaissances pour nous aider à nous acquitter de notre mandat, c'est-à-dire à veiller à la protection des investisseurs et à ce que les transactions sur les marchés canadiens soient équitables pour tous.

Odarka Decyk :

Suzanne, ce fut un réel plaisir de vous accueillir parmi nous aujourd'hui. La discussion a été des plus intéressantes, puisque nous avons imaginé comment le secteur pourrait évoluer au gré de l'innovation financière.

Voici les trois points clés que j'ai retenus de la séance d'aujourd'hui : tout d'abord, qu'est-ce que l'OCRI? L'OCRI est l'organisme national d'autorégulation qui surveille le secteur des investissements et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés au Canada. Deuxièmement, vous avez conseillé aux investisseurs de consulter le site Web des ACVM pour s'assurer qu'ils achètent et vendent uniquement auprès de plateformes de négociation de cryptoactifs répertoriées sur leur liste. Enfin, vous avez insisté sur le fait que l'OCRI continuera à nouer le dialogue avec les acteurs concernés en vue de repérer les tendances émergentes et de comprendre et maîtriser les risques associés à ces évolutions, non seulement liées aux cryptoactifs, mais à l'ensemble des innovations dans le secteur des placements.

C'est maintenant la fin de notre enregistrement. Une fois encore, Suzanne, merci beaucoup d'avoir pris le temps, malgré votre emploi du temps chargé, de nous faire part de vos commentaires éclairés. Nous remercions les auditeurs pour leur attention et espérons qu'ils ont trouvé la discussion intéressante.

Suzanne Lasrado :

Merci. Merci de m'avoir reçue.

Commentaire de fermeture :

Abonnez-vous à notre balado et suivez-nous sur les médias sociaux pour ne rien manquer des balados du FCPI. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les intervenants et sur les sujets que nous avons abordés aujourd'hui dans les notes de l'émission. Veuillez noter que ce balado est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas un conseil de quelque nature que ce soit. Merci de votre écoute.